

L'Europe crée des employés pauvres

L'Union syndicale condamne un «dumping social» dans les institutions

Le phénomène s'amplifie encore. Luxembourg perd de son attractivité.

En soi, l'accord passé en février 2015 entre le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, et Kristalina Georgieva, vice-présidente de la Commission chargée du Budget, n'est pas mauvais. Il est censé garantir la présence d'institutions au Luxembourg – notamment la Cour de Justice, la Cour des comptes, une partie du Parlement, la BEI – et renforcer les services. C'est-à-dire intéresser les domaines digital et numérique, juridique et économique-financier.

L'accord avec l'USL (Union syndicale luxembourgeoise) concerne quelque 12.000 agents de l'UE parmi lesquels des centaines d'agents contractuels de seconde zone au plan financier et social. Il s'agit de ces employés arrivés principalement à Luxembourg depuis une dizaine d'années, depuis les derniers départs de l'UE.

Pour l'USL, l'installation de ces néo-Européens marque le déclin de l'attractivité de Luxembourg. Président de l'USL, Miguel Vicente Nunez ne mâche pas ses mots: «*Les salaires de bas grades, en dépit de leur formation, et agents contractuels se trouvent dans une situation de dumping social. Bien que vivants à Luxembourg, ils gagnent moins que le minimum établi par la loi nationale pour les ouvriers qualifiés, qui est de 2.305 euros par mois.*»

Pour l'heure, la Commission emploie quelque 500 contractuels, 200 d'entre eux disposeraient d'une rémunération inférieure au minimum national.

Toujours est-il que les moyens pour donner vigueur aux accords se font attendre. Tant et si bien que l'USL imagine mal l'effectif de véritables spécialistes dans les secteurs concernés par le renforcement souhaité par la Commission. Elle croit savoir que les personnels susceptibles d'occuper ces postes – 600 à peu près – ont deux ans – non nullement l'intention de quitter Bruxelles pour



PHOTO: G. BERTHIAUX/AGF/AGF/AGF

Selon le plus grand syndicat des fonctionnaires européens à Luxembourg, la Commission crée des sous-salariés qui ont la rage au cœur

s'établir à Luxembourg. Nunez parle d'une véritable levée de boucliers parmi les agents «bruxellois» soucieux d'éviter le coût de la vie à Luxembourg, le prix du logement prohibitif, sans parler de l'éloignement par rapport au centre de décision, éloignement éventuellement néfaste à une progression de leur carrière.

«*Qui, dès lors, occupe ces postes hautement qualifiés quand on connaît la concurrence des bureaux d'avocats, par exemple?*», interroge l'USL.

«*Esclavagisme*»

«*Accepter de travailler à Luxembourg, dit en substance le syndicat, c'est accepter une perte de pouvoir d'achat de 8,1%. Il faut admettre que les fonctionnaires européens et*

les agents contractuels consomment et participent à la vie économique du pays.

«*Le revenu disponible de centaines d'agents fait deux des consommateurs pauciers. Pourtant, nous voulons faire partie de la société luxembourgeoise.*» Ce n'est pas pour rien que 30% des agents deviennent frontaliers. Et l'USL de suggérer que Luxembourg exerce une pression sur la Commission pour faire disparaître ce salaire européen à deux vitesses, les plus anciens vivant à l'aise, les plus jeunes, éventuellement des administrations, vivant «*à la rage au cœur*».

«*Un salaire de misère, ajouté à l'absence de garantie professionnelle (par la transformation des contrats d'emploi en CDI), s'apparente à de l'esclavagisme. Certains sont d'ail-*

leurs éligibles à l'aide à la pauvreté de l'Etat luxembourgeois», ajoute un syndicaliste. D'où le plaidoyer, qui n'a rien de neuf, pour un coefficient correcteur des rémunérations. La mise en équivalence des pouvoirs d'achat entre Bruxelles et Luxembourg coûterait de l'ordre de 500 millions d'euros par an à l'UE.

Mais ce n'est pas tout, regrette encore le syndicat. En effet, «*un problème du côté de la vie s'ajoute celui d'une surqualification médicale et hospitalière bien supérieure aux 15% contractuellement fixés. Il importerait d'instaurer un mécanisme de compensation, ou alors de renégocier les conventions.*» L'USL fait allusion à la convention entre la Commission, l'Etat, l'Association des médecins et médecins-dentistes

et la fédération des hôpitaux. «*Pour ce qui concerne les frais hospitaliers, la situation est particulièrement dramatique car les surajustements croissent linéairement le plafond des 15%.*»

C'est, alors même que la Cour européenne (arrêt Ferlini) a conclu au caractère discriminatoire de la pratique, contraire aux traités de l'UE. Laquelle ne devrait pas tarder à prévenir le Luxembourg d'une attitude à laquelle il y a lieu de remédier.

Toujours est-il que deux affaires restent pendantes, l'une à la juridiction du travail (non-respect du salaire minimum national), l'autre devant le tribunal de la fonction publique européenne (coefficient correcteur).

MICHEL PETIT

Attractivité en jeu

Union Syndicale: l'attrait du Luxembourg pour fonctionnaires européens diminue

LUXEMBOURG Pour Miguel Vicente Nunez, le président de l'Union Syndicale Luxembourg, branche locale du plus grand syndicat du service public européen, il y a urgence à conserver l'attractivité du Luxembourg comme l'une des trois capitales européennes. Car nombre de fonctionnaires européens rechignent à y travailler en raison de la perte de pouvoir d'achat qu'ils y subissent en cas de mutation. En effet, leurs salaires ne seraient pas adaptés au coût de la vie au Grand-Duché, ce qui les mettrait dans une situation difficile. Du coup, dans la compétition pour attirer de nouveaux services de la Commission européenne, le Luxembourg serait en mauvaise posture, a pointé le président de l'USL hier, alors que la garantie de la parité du pouvoir d'achat ne représenterait qu'«une goutte d'eau» dans le budget de l'UE. En début de semaine prochaine, il compte évoquer cette problématique lors d'un entretien avec le Premier ministre luxembourgeois ainsi que de nombreux autres dossiers. Comme celui du sort des quelque 200 agents contractuels au sein des services européens au Grand-Duché qui continuent de travailler en-dessous des minima sociaux luxembourgeois malgré les promesses de mise en conformité obtenus au bout d'un mouvement de grève fin 2014. Pour Vicente Nunez, c'est clairement du «dumping social». Parmi les quelque 150 éducateurs dans les crèches des services européens et les 50 employés des restaurants et cafétérias de l'UE, certains seraient aussi rémunérés en-dessous des minima.

L'US réclame avant tout l'égalité des conditions de travail. «Il est temps que la Commission applique enfin elle-même, ce qu'elle exige par exemple des entreprises privées», renchérit le président du syndicat.

USL: EU-Standort Luxembourg weniger attraktiv

GEWERKSCHAFT Kompensation für Kaufkraftverlust gefordert

Die Attraktivität des EU-Standortes Luxembourg schwindet, behauptet die „Union syndicale Luxembourg“ (USL), die größte Gewerkschaft der EU-Beamten hierzulande. Und das aus verschiedenen Gründen.

reits seit dem 1. Januar dieses Jahres genau diesen Korrektiv-Koeffizienten anwendet. Neben den Verlusten bei der Kaufkraft lägen auch die Gesundheitskosten 15 Prozent über dem vertraglich festgelegten Wert. Auch dafür fordert die Gewerkschaft Kompensationen.

tativ hochwertigen Arbeitsplätzen bei verschiedenen EU-Institutionen an, um die schwindende Attraktivität Luxemburgs als EU-Standort zu illustrieren. Alles zusammen würde dazu führen, dass neue Beschäftigte versuchen, möglichst schnell eine Anstellung in Brüssel zu bekommen, so Miguel Vicente-Nunez.

Luxemburg verliere bei den EU-Beamten als Arbeitsort der Europäischen Union an Beliebtheit, behauptet der Präsident der USL, Miguel Vicente-Nunez. Grund dafür sei u.a. die schwindende Kaufkraft der EU-Beamten gegenüber jener ihrer Kollegen in Brüssel oder anderen Arbeitsorten der EU. Vor allem die Wohnpreise in Luxemburg würden sich negativ auf die Kaufkraft auswirken.

Gehalt unter dem Mindestlohn

Mit einem anderen Problem sind die sogenannten Vertragsmitarbeiter („agents contractuels“) konfrontiert. Von den rund 500 bei den Diensten der EU-Kommission in Luxemburg beschäftigten Vertragsmitarbeiter würden rund 200 nicht einmal den in Luxemburg vorgesehenen Mindestlohn für qualifizierte Beschäftigte (2.305 Euro im Monat) verdienen, heißt es vonseiten der USL. Nach einem dreitägigen Streik Ende 2014 seien zwar Verbesserungen versprochen worden. Doch bislang würden von den 200 Mitarbeitern nicht einmal zehn mehr als den qualifizierten Mindestlohn beziehen, sagte Miguel Vicente-Nunez.



Foto: Jean-Claude Ernet

USL-Präsident Miguel Vicente-Nunez

Un «dumping social inacceptable»

L'USL s'inquiète de la pérennité des institutions européennes.

La situation ne s'améliore pas. Donc, on essaie de sensibiliser les autorités politiques nationales, mais aussi les institutions européennes, à la pérennité des services de la Commission européenne au Luxembourg», témoignait, hier, Miguel Vicente Nunez.

Le président de l'Union syndicale Luxembourg (USL), qui se présente comme le plus grand syndicat de fonctionnaires européens au Luxembourg, revenait sur la portée de l'accord conclu le 13 février 2015 entre le ministre des Affaires étrangères et européennes, Jean Asselborn, et Kristalina Georgieva, vice-présidente de la Commission en charge du Budget.

Cet accord devait poser les bases d'une pérennisation et du renforcement des services de la Commission à Luxembourg, en mettant l'accent sur les pôles «juridique, financier et numérique».

Un bel accord politique, mais les moyens se font toujours attendre,

estime le syndicaliste. «L'accroissement des effectifs pour ces trois pôles ne peut se faire qu'en essayant d'avoir des spécialistes et en réaffectant pas mal de collègues de Bruxelles. Mais il y a évidemment une levée de boucliers de Bruxelles, car personne n'acceptera de venir ici tant qu'il y aura le problème de la parité de pouvoir d'achat.»

Une différence de pouvoir d'achat de 8,1 % entre Bruxelles et le Grand-Duché, occasionnée notamment par les prix élevés de l'immobilier au Luxembourg.

Jean-Monnet : le grand déménagement

Le syndicat critique aussi une discrimination à l'égard des agents de l'Union européenne, qui sont moins bien lotis que les agents luxembourgeois en matière de soins de santé, ou encore l'existence, dans le secteur des crèches-garderies, de

quatre statuts différents pour des agents qui effectuent pourtant les mêmes tâches.

La disparité salariale reste en effet une grande source de tension. Environ 12.000 agents de l'UE travaillent au Luxembourg: cela fait des institutions européennes le deuxième employeur du pays. La Commission européenne emploie quelque 500 agents contractuels au Luxembourg, dont environ 200 sont rémunérés en dessous du minimum national pour un ouvrier qualifié (2.305 euros par mois). Un «dumping social inacceptable», pour l'USL.

À noter que, du côté du bâtiment Jean-Monnet, le déménagement se termine. En raison des problèmes de vétusté et d'amiante, les deux tiers du personnel ont été relogés dans des bâtiments à la Cloche d'or. Le déménagement dans un préfabriqué du Kirchberg de 500 personnes devrait avoir lieu avant les prochaines vacances d'été.

R. V. D.



Photo: Archives N

La disparité salariale reste source de tension dans les institutions européennes établies au Luxembourg.

Institutions européennes

Les salariés de l'UE ne veulent plus travailler au Luxembourg



La hausse des logements et du coût de la vie rebute certains salariés des institutions européennes à travailler au Luxembourg.

Photo: Shutterstock

Géint Sozialdumping

14.06.2016 / 00:01:50

Géint Gehälter ënnert dem Mindestlohn bei Mataarbechter vun der EU zu Lëtzebuerg. D'Union Syndicale huet e Méinden Rdv beim Premier an hofft op seng Hëllef.

